



**Conseil d'administration
du Programme des Nations Unies
pour le développement
et du Fonds des Nations Unies
pour la population**

Distr. générale
20 avril 2007
Français
Original : anglais

Session annuelle de 2007

11-22 juin 2007, New York

Point 15 de l'ordre du jour provisoire

FNUAP – Programmes de pays et questions connexes

Fonds des Nations Unies pour la population

Projet de descriptif de programme de pays pour le Malawi

Assistance du FNUAP proposée : 20 millions de dollars, dont
10 millions à prélever sur les
ressources ordinaires et 10 millions
à financer à l'aide de cofinancements
et/ou d'autres ressources, notamment
des ressources ordinaires

Période du programme : Quatre ans (2008-2011)

Cycle d'assistance : Sixième

Catégorie sur la base de la décision 2005/13 : A

Assistance proposée par domaines de base du programme

(En millions de dollars)

	<i>Ressources ordinaires</i>	<i>Autres ressources</i>	Total
Santé de la procréation	5,0	4,0	9,0
Population et développement	3,4	4,0	7,4
Situation des femmes	1,0	2,0	3,0
Coordination du programme et assistance	0,6	–	0,6
Total	10,0	10,0	20,0



I. Analyse de la situation

1. Le Malawi est un pays sans littoral situé dans le sud-est africain, avec une population estimée à 12 millions d'habitants. À la suite d'une grande sécheresse, le produit national brut a diminué, passant de 210 dollars par habitant en 2001 à 170 dollars en 2005. Environ 52 % de la population vit en dessous du seuil de pauvreté, les plus touchés par la pauvreté étant les ménages dirigés par une femme et les populations rurales. La pauvreté est aggravée par le VIH/sida, les mauvaises récoltes et l'insécurité alimentaire.

2. Le taux de fécondité total a décliné, passant de 6,7 enfants par femme en 1992 à 6 en 2004. Le taux de prévalence contraceptive est de 28 % et les besoins non satisfaits de contraception par des moyens modernes sont également de 28 %. Le taux de mortalité infantile a diminué, passant de 104 décès pour 1 000 naissances vivantes en 2000 à 76 décès pour 1 000 naissances vivantes en 2004. Cependant, le taux de mortalité maternelle est élevé, avec 984 décès pour 100 000 naissances vivantes. L'accès à des services de base obstétricaux d'urgence de qualité est limité : 2 % seulement des centres de santé offrent de tels services. L'effectif insuffisant des personnels de santé, la migration des travailleurs de santé et le manque d'équipements médicaux et de médicaments compliquent encore la situation. Le taux de naissances assistées par du personnel qualifié est resté à 56 % pendant les 15 dernières années.

3. Les jeunes femmes sont exposées à des grossesses non désirées, à des avortements dans des conditions à risque et à l'infection par les maladies sexuellement transmissibles et le VIH. Le taux de grossesses non planifiées est de 40,6 %. Le taux de fécondité chez les adolescentes est élevé, 30 % des femmes ayant déjà eu leur première grossesse à l'âge de 19 ans. Ces problèmes sont aggravés par l'absence de programmes en faveur des jeunes, notamment de services de santé procréative axés sur les jeunes, en particulier dans les zones rurales.

4. La Commission nationale du sida estime que 14 % des Malawiens entre 15 et 40 ans sont séropositifs, les femmes représentant 58 % de tous les adultes vivant avec le VIH. Le taux de prévalence du VIH chez les femmes entre 15 et 24 ans est de 15,3 %, contre 7 % chez les jeunes hommes de la même tranche d'âge. Le taux de prévalence plus élevé chez les femmes peut être imputé à des pratiques culturelles néfastes, à l'absence du savoir-faire nécessaire pour négocier des rapports sexuels moins risqués et aux faibles possibilités d'accès à des services de prévention du VIH.

5. L'indice sexospécifique du développement établi par le PNUD pour le Malawi est de 0,374, l'un des plus faibles du monde. La violence à l'égard des femmes est courante. Seuls 14 % des parlementaires sont des femmes, un chiffre bien inférieur à la cible fixée par la Communauté de développement de l'Afrique australe, à savoir 30 % de femmes dans les structures décisionnelles d'ici à 2015. En revanche, on observe une parité filles-garçons dans le primaire, 94 % des filles y étant scolarisées, contre 80 % des garçons.

6. Le dernier recensement effectué par le Gouvernement remonte à 1998. Le prochain est prévu pour 2008. La base de données socioéconomiques du Malawi, actuellement dans sa phase finale de mise au point, permettra de collationner et de mettre à jour les statistiques de l'état civil. Cependant, il est extrêmement difficile de disposer de données désagrégées à jour pour le développement. Il convient de

renforcer les capacités de l'Office national de la statistique aux fins de la coordination des systèmes de données et de la mise en place d'un système intégré de gestion.

II. Coopération antérieure et enseignements tirés

7. Le cinquième programme de pays (2002-2006) a été prolongé en 2007 de manière à permettre sa mise en phase avec le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD) et avec la Stratégie de croissance et de développement du Malawi.

8. Le FNUAP a collaboré avec le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) pour effectuer une évaluation des soins obstétriques d'urgence à l'échelle nationale et établir une feuille de route pour la réduction de la mortalité et de la morbidité maternelles et néonatales. Le programme a apporté son appui aux services d'hygiène sexuelle et de santé procréative axés sur les adolescents et contribué à une utilisation accrue de préservatifs chez les jeunes. Dans le cadre des efforts de prévention du VIH, le programme a fourni des services bénévoles de conseil et de dépistage dans les communautés. Il a déployé des activités visant à réduire la mortalité maternelle dans trois districts, aidant à ramener le nombre de décès maternels dans ces districts d'une moyenne de 11 décès par an en 2001 à un décès seulement en 2005. Le FNUAP plaide en faveur d'une amplification de ces interventions dans le cadre d'une approche sectorielle de la santé, à laquelle il participe.

9. Dans le domaine de la population et du développement, le FNUAP a apporté son appui aux travaux préparatoires du recensement de 2008 : a) en formant le personnel de l'Office national de la statistique aux techniques de traitement de données; b) en aidant à l'établissement d'une carte et à la numérisation des secteurs de dénombrement; et c) en élaborant une stratégie de sensibilisation et de mobilisation des ressources dans l'optique du recensement. Le programme a également apporté son assistance pour la révision de la politique nationale de la population.

10. Dans le domaine de l'égalité entre les hommes et les femmes, le programme a : a) multiplié les initiatives visant à promouvoir ce principe d'égalité ainsi que les droits de la femme; b) créé un réseau de femmes ministres et parlementaires sur les questions de population et d'égalité entre les hommes et les femmes, et c) appuyé les actions de sensibilisation auprès des parlementaires en vue de la promulgation d'une loi sur la violence domestique et d'une modification de la loi sur les testaments et les successions.

11. Le programme a contribué, au plan national, à l'élaboration de la politique en faveur des jeunes, de la politique de la population, de la politique de la santé procréative, de la politique et du programme en faveur de la femme et du plan d'action pour les femmes et les filles et contre le sida. La mise en œuvre de ces politiques et plans d'action demeure une tâche difficile du fait de l'insuffisance de ressources humaines, singulièrement dans l'appareil gouvernemental.

12. Les enseignements tirés du cinquième programme de pays sont les suivants : a) un renforcement des capacités nationales est essentiel à la fourniture de soins de santé procréative de qualité et de services intégrés de prévention du VIH; b) pour

mettre efficacement en pratique les grandes orientations politiques et les plans-cadres de mise en œuvre, il convient de renforcer les systèmes nationaux; et c) les programmes de réduction de la mortalité maternelle doivent porter sur tous les niveaux de soins, depuis les cliniques communautaires jusqu'aux centres de recours.

III. Programme proposé

13. Le programme proposé vise à améliorer les conditions de vie de la population au Malawi : a) en améliorant la situation sur le plan de la santé procréative; b) en déployant des activités de prévention du VIH; c) en œuvrant pour l'égalité entre les hommes et les femmes; et d) en encourageant des interactions favorables entre la dynamique démographique et le développement. Le programme est aligné sur les objectifs visés par le PNUAD et sur la Stratégie de croissance et de développement du Malawi. Il comporte trois composantes : a) la santé procréative; b) la population et le développement; et c) la situation des femmes. Ces composantes incorporeront des actions de sensibilisation et adopteront une approche qui soit fondée sur les droits et respectueuse de la culture.

Composante santé procréative

14. Cette composante fournira des services de santé procréative intégrés, de qualité et tenant compte des sexospécificités, y compris des services d'hygiène sexuelle et de santé procréative axés sur les adolescents, ainsi que des services de soins obstétricaux d'urgence et de prévention du VIH. Le résultat escompté au titre de cette composante est un accès équitable élargi aux services intégrés de santé procréative et de prévention du VIH.

15. *Produit 1 : Offre accrue de services de qualité, intégrés et tenant compte des sexospécificités dans les domaines de l'hygiène sexuelle, de la santé procréative et de la prévention du VIH/sida pour les femmes et les hommes et pour les jeunes.* Pour obtenir ce produit, le programme mettra en œuvre la feuille de route établie pour réduire la mortalité et la morbidité maternelles et néonatales dans le cadre du Plan d'action de Maputo. Le programme proposé : a) formera des dispensateurs de soins dans le domaine de l'obstétrique d'urgence, aussi bien pour les soins de base que pour les soins complets; b) intégrera aux unités de santé procréative des services axés sur les jeunes; c) renforcera les systèmes de recours communautaires pour les grossesses à risque; d) élaborera une politique et un programme de planification complète du préservatif et adoptera une approche multisectorielle pour accélérer la prévention du VIH; e) fournira des informations sur le VIH, et des préservatifs féminins aux groupes vulnérables, aussi bien aux femmes et aux jeunes filles qu'aux travailleuses du sexe; et f) renforcera la sécurité d'approvisionnement en produits de santé procréative. Le programme plaidera en faveur de l'intégration de ces stratégies dans la Stratégie de croissance et de développement du Malawi et d'autres plans de développement afin d'amplifier le programme et d'en assurer la viabilité.

16. *Produit 2 : Offre accrue de possibilités d'apprentissage de l'autonomie fonctionnelle pour les jeunes scolarisés et non scolarisés.* Le FNUAP aidera à : a) élaborer des matériels d'enseignement et d'apprentissage de l'autonomie fonctionnelle; b) former les enseignants à inculquer l'autonomie fonctionnelle; c) associer des membres de la communauté aux programmes pour les jeunes; d) créer des structures communautaires chargées de fournir des préservatifs

masculins et féminins, des informations sur la santé procréative et la prévention du VIH et des services de conseil; e) aider les réseaux pour les jeunes à associer ces derniers à l'élaboration et à la mise en œuvre de politiques et programmes; et f) à promouvoir la ratification de la Charte africaine de la jeunesse.

Composante population et développement

17. La composante population et développement viendra appuyer les efforts tendant à mettre en œuvre la politique de la population et à améliorer la disponibilité de données, à tous les niveaux, aux fins de la planification et de la prise de décisions. Le résultat escompté au titre de cette composante est un accroissement de la capacité nationale d'utiliser les données démographiques pour élaborer, gérer et surveiller les politiques et programmes dans le domaine de la démographie.

18. *Produit 1 : Capacité améliorée des institutions nationales de recueillir, analyser, diffuser et utiliser les données aux fins de la planification et de la prise de décisions.* Le programme renforcera la capacité de l'Office national de la statistique de générer, analyser et diffuser des données ventilées par sexe et de coordonner les systèmes de données. Il intensifiera également la collaboration avec les instituts de recherche pour analyser les données d'enquête et établir des liens entre population, pauvreté et développement.

19. *Produit 2 : Disponibilité améliorée de données nationales ventilées par sexe pour surveiller et évaluer les stratégies de croissance économique et de réduction de la pauvreté.* Pour obtenir ce produit, le programme : a) apportera son assistance technique pour le recensement du logement et de la population de 2008; b) établira un plan de mobilisation des ressources pour le recensement et pour la mise à jour de la base de données socioéconomiques du Malawi; et c) mettra en place un système intégré de gestion à l'appui de la feuille de route nationale concernant le suivi et l'évaluation.

Composante situation des femmes

20. Cette composante porte sur les inégalités entre les hommes et les femmes et vient appuyer les efforts nationaux pour traiter : a) la violence sexiste; b) la féminisation de l'épidémie du VIH/sida; c) la nécessité d'accroître la participation des femmes à la prise de décisions; et d) l'intégration des aspects d'égalité entre les hommes et les femmes dans les programmes concernant la santé procréative, la population et le développement. Le résultat escompté au titre de cette composante est davantage d'égalité entre les hommes et les femmes et une autonomisation accrue des femmes.

21. *Produit 1 : Cadre législatif renforcé pour l'égalité entre les hommes et les femmes et pour l'équité.* Pour atteindre cet objectif, il conviendra : a) d'accroître la capacité des parlementaires et des membres du corps judiciaire, en collaboration avec la société civile, de mettre en œuvre, rapports à l'appui, les instruments internationaux et les engagements régionaux tels que la déclaration de l'Union africaine intitulée « Décision solennelle sur l'égalité du genre en Afrique »; b) de renforcer le réseau des femmes ministres et parlementaires africaines pour promouvoir et mettre en œuvre des programmes pour l'égalité entre les hommes et les femmes et pour l'équité; et c) de soutenir le Gouvernement, la société civile, le corps judiciaire et la police dans leurs efforts pour protéger les femmes et les filles contre la violence sexiste.

22. *Produit 2 : la capacité accrue d'analyse, de prise en compte et de budgétisation de la problématique hommes-femmes.* On obtiendra ce produit en formant les parties prenantes au sein de l'appareil d'État et de la société civile à l'analyse, à la prise en compte et à la budgétisation de la problématique hommes-femmes de manière à incorporer ces questions dans les plans et stratégies de développement.

IV. Gestion, suivi et évaluation

23. Le Ministère de la planification économique et du développement coordonnera le programme. Les partenaires d'exécution seront notamment le Ministère de la santé, le Ministère de l'éducation et le Ministère des questions sexospécifiques, de la protection de l'enfance et des services communautaires, ainsi que les ONG locales actives dans le domaine de la santé procréative. Le FNUAP continuera de canaliser l'essentiel de son assistance selon les modalités de l'exécution nationale avec les partenaires de l'appareil d'État et de la société civile. Le FNUAP et le Gouvernement élaboreront des programmes conjoints avec des organismes du système des Nations Unies et d'autres partenaires pour la prévention du VIH/sida, pour la promotion de l'égalité entre les hommes et les femmes et pour la mise en œuvre de la feuille de route concernant la santé maternelle. Le FNUAP continuera de participer au financement commun du secteur de la santé. Il aidera aussi le Gouvernement à concrétiser le Plan d'action de Maputo dans le cadre de l'approche sectorielle de la santé.

24. Le programme emploiera une méthode de gestion axée sur les résultats en alignant ses efforts de suivi et d'évaluation sur ceux du FNUAP, sur les objectifs du PNUAD et sur les objectifs du Millénaire pour le développement. Le bureau de pays du FNUAP mobilisera et exploitera des ressources supplémentaires pour la mise en œuvre du programme.

25. Le bureau de pays du FNUAP au Malawi comprendra un représentant, un représentant adjoint, un directeur des opérations, deux administrateurs de programme nationaux, cinq membres nationaux de l'équipe du programme et du personnel d'appui. Des experts nationaux et internationaux, des équipes d'appui technique aux pays du FNUAP et l'équipe des directeurs régionaux apporteront leur soutien technique, selon qu'il appartiendra. Pour renforcer la mise en œuvre du programme, le FNUAP s'attachera éventuellement les services de membres nationaux de l'équipe de projet, d'administrateurs adjoints de programme, de Volontaires des Nations Unies et de conseillers techniques hors siège.

Cadre de résultats et d'allocation des ressources pour le Malawi

Objectifs prioritaires nationaux : a) Réduire la propagation du VIH; b) dispenser les soins de santé essentiels et renforcer les prestations de services; et c) promouvoir le respect des principes de bonne gouvernance

Objectifs visés par le PNUAD : a) Accès équitable élargi aux services sociaux de base et utilisation accrue de ces services d'ici à 2011; b) durcissement de la riposte nationale au VIH et au sida; et c) progrès sur le plan de la gouvernance, de l'égalité entre les hommes et les femmes et d'une approche du développement fondée sur les droits

<i>Composante du programme</i>	<i>Résultats escomptés, indicateurs de résultats, points de référence et cibles du programme de pays</i>	<i>Produits, indicateurs de l'exécution, points de référence et cibles du programme de pays</i>	<i>Partenaires</i>	<i>Montant indicatif des ressources par composante</i>
Santé procréative	<p><i>Résultat escompté :</i></p> <p>Accès équitable élargi aux services de santé procréative et de prévention du VIH</p> <p><i>Indicateurs de résultats :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Plus forte proportion de femmes bénéficiant de soins obstétricaux • Taux de prévalence de la contraception <p><i>Point de référence :</i> 28,1 % : enquête démographique et sanitaire de 2004</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pourcentage d'hommes, de femmes et de jeunes ayant accès à l'information sur le VIH/sida et aux services de prévention et de traitement • Taux de prévalence du VIH <p><i>Point de référence :</i> 14 % : enquête démographique et sanitaire de 2004</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pourcentage de jeunes ayant accès à des services de santé axés sur la jeunesse • Pourcentage de jeunes entre 15 et 24 ans ayant indiqué avoir utilisé un préservatif lors d'un rapport sexuel avec un partenaire inhabituel <p><i>Point de référence :</i> 39 % des femmes et 46 % des hommes : enquête démographique et sanitaire de 2004</p>	<p><i>Produit 1 :</i> Offre accrue de services de qualité, intégrés et tenant compte des sexospécificités dans le domaine de l'hygiène sexuelle et de la santé procréative pour les femmes et les hommes et pour les jeunes</p> <p><i>Indicateurs de l'exécution :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Pourcentage de centres de santé offrant trois services modernes de planification familiale <p><i>Point de référence :</i> 67 % : systèmes intégrés de gestion (2006)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pourcentage de centres de santé dispensant des soins de base obstétricaux d'urgence <p><i>Point de référence :</i> 2 % : évaluation des besoins en soins obstétricaux d'urgence (2005)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pourcentage d'accouchements assistés par du personnel qualifié <p><i>Point de référence :</i> 56 % : enquête démographique et sanitaire de 2004</p> <ul style="list-style-type: none"> • Politique et programme élaborés pour une planification complète du préservatif • Nombre de préservatifs masculins et féminins distribués <p><i>Produit 2 :</i> Offre accrue de possibilités d'apprentissage de l'autonomie fonctionnelle pour les jeunes scolarisés et non scolarisés</p>	<p>Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida; UNICEF; OMS</p> <p>Département du développement international du Royaume-Uni; Agence allemande de coopération technique (GTZ); Agence des États-Unis pour le développement international</p>	<p>9 millions de dollars</p> <p>(5 millions de dollars prélevés sur les ressources ordinaires régulières et 4 millions sur d'autres ressources)</p>

<i>Composante du programme</i>	<i>Résultats escomptés, indicateurs de résultats, points de référence et cibles du programme de pays</i>	<i>Produits, indicateurs de l'exécution, points de référence et cibles du programme de pays</i>	<i>Partenaires</i>	<i>Montant indicatif des ressources par composante</i>
		<p><i>Indicateur de l'exécution :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Pourcentage d'écoles ayant des enseignants formés pour initier à la prévention du VIH par le biais de l'autonomie fonctionnelle et ayant dispensé cet enseignement au cours de l'année écoulée • Nombre de clubs pour jeunes non scolarisés, ayant vocation à préparer les jeunes à la vie 		
Population et développement	<p><i>Résultat escompté :</i></p> <p>Capacité nationale améliorée d'utiliser les données démographiques pour élaborer, gérer et contrôler les politiques et programmes dans le domaine de la population</p> <p><i>Indicateurs de résultats :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de politiques utilisant des données de qualité, ventilées par âge et par sexe • Nombre de politiques et de plans d'action intégrant des facteurs démographiques dans le développement 	<p><i>Produit 1 :</i> Capacité améliorée des institutions nationales de recueillir, analyser, diffuser et utiliser des données aux fins de planification et de prise de décisions</p> <p><i>Indicateurs de l'exécution :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • La capacité de l'Office national de la statistique de fournir des données à jour • L'existence d'un système national de statistique <p><i>Produit 2 :</i> Amélioration de la disponibilité de données nationales ventilées par sexe pour surveiller et évaluer les stratégies de croissance économique et de réduction de la pauvreté</p> <p><i>Indicateurs de l'exécution :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Contrôle et évaluation de la feuille de route pleinement effectués à l'échelon national et prolongés jusqu'en 2011 • Base de données socioéconomiques du Malawi (MASEDA – DevInfo) mise à jour • Recensement du logement et de la population du Malawi, prévu en 2008, effectué 	Office national de la statistique	<p>7,4 millions de dollars</p> <p>(3,4 millions de dollars prélevés sur les ressources ordinaires et 4 millions sur d'autres ressources)</p>
Situation des femmes	<p><i>Résultat escompté :</i></p> <p>Progrès sur le plan de l'égalité entre les hommes et les femmes et de l'autonomie des femmes</p> <p><i>Indicateurs de résultats :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Pourcentage de femmes occupant des postes à responsabilités • La réduction de la violence sexiste • Le budget national intègre les préoccupations concernant la situation des femmes 	<p><i>Produit 1 :</i> Cadre législatif renforcé pour l'égalité entre les hommes et les femmes et pour l'équité</p> <p><i>Indicateurs de l'exécution :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Législation mise en œuvre pour promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes et l'équité • Nombre d'unités fonctionnelles de soutien aux victimes, différenciées par sexe et par âge • Pourcentage de cas de violence sexiste poursuivis, ventilés par sexe et par âge 	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture; PNUD; UNICEF; Programme alimentaire mondial des Nations Unies	<p>3 millions de dollars</p> <p>(1 million prélevé sur les ressources ordinaires et 2 millions sur d'autres ressources)</p>

<i>Composante du programme</i>	<i>Résultats escomptés, indicateurs de résultats, points de référence et cibles du programme de pays</i>	<i>Produits, indicateurs de l'exécution, points de référence et cibles du programme de pays</i>	<i>Partenaires</i>	<i>Montant indicatif des ressources par composante</i>
		<p><i>Produit 2</i> : Capacité accrue d'analyse, de prise en compte et de budgétisation de la problématique hommes-femmes</p> <p><i>Indicateurs de l'exécution</i> :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de ministères formés à l'analyse, à la budgétisation et à la prise en compte de la problématique hommes-femmes • Nombre de ministères et départements ayant intégré la budgétisation de la problématique hommes-femmes 	<p>Agence canadienne de développement international; Département du développement international du Royaume-Uni; Gouvernement de la Norvège</p>	<p>Coordination et assistance : 0,6 million de dollars prélevés sur les ressources ordinaires</p>